

DM – Marge latérale droite

216, rue Pierre-Couture

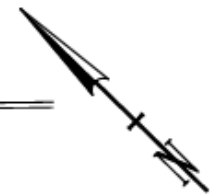
Conseil

16 juin 2026



216, rue Pierre-Couture
Lot 4 150 635
Zone R-336

Requérante	Marie-Ève Lapointe, copropriétaire
<i>Habitation unifamiliale isolée</i>	
Propriétaires	Maxime Drouin-Demers et Marie-Ève Lapointe
Résumé	Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dont la marge latérale droite serait de 1,56 m au lieu d'au moins 2 m, tel qu'exigé à la grille des spécifications et aux articles 122 et 136 du <i>Règlement n° 2025-748 de zonage</i> pour la zone R-336.
Notes	<ul style="list-style-type: none">• La construction du bâtiment principal a été autorisée aux termes du permis 2009-00070;• Les travaux visent l'agrandissement du bâtiment principal, au sous-sol (ajout d'une chambre à coucher) et la construction d'un garage attaché;• Le projet prévoit une porte de service sur le mur latéral droit du garage, lequel serait situé à 1,56 m de la limite de terrain;• Aucune modification de l'accès au terrain ou à l'aire de stationnement n'est prévue;• La superficie minimale de surfaces végétales et le nombre minimal d'arbres requis sont respectés.



Marge latérale droite de
1,56 m au lieu d'au
moins 2 m.

QUÉBEC, LE 17 MARS 2026

Pagé-Leclair
Société d'arpenteurs-géomètres
Membres de l'Ordre
des Arpenteurs-Géomètres du Québec

Par: [Redacted]
PIERRE-LUC DUBÉ A.-G.

Vraie copie de l'original

[Redacted]

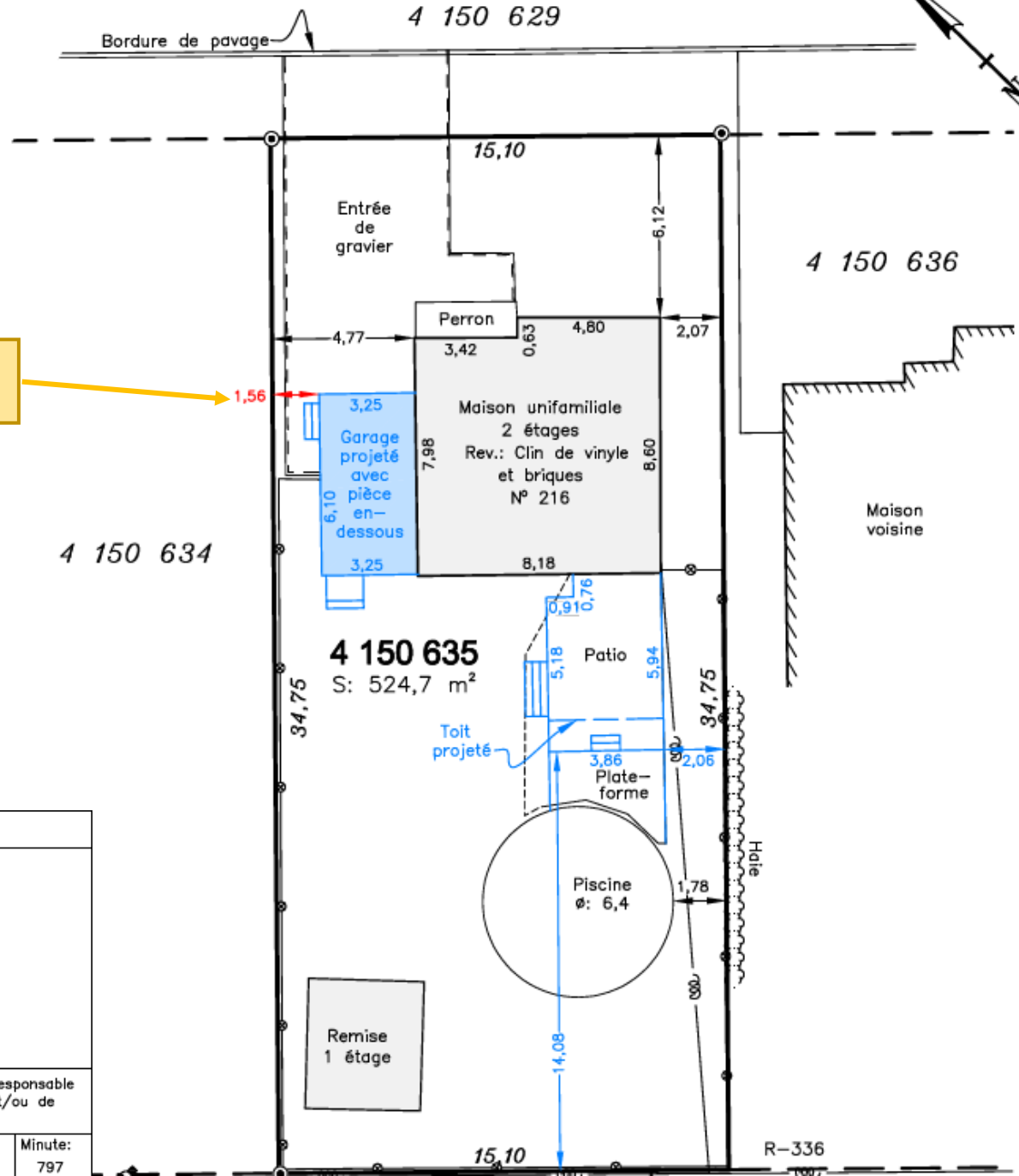
17 mars 2026

PLAN PROJET D'IMPLANTATION

Lot: 4 150 635
Cadastre: Cadastre du Québec
Municipalité: Ville de Saint-Augustin-de Desmaures
Circonscription foncière: Portneuf
Propriétaires: M. Maxime Demers Drouin et
Mme Marie-Ève Lapointe

Ce plan est sujet à l'approbation de la municipalité. Le propriétaire est responsable
d'obtenir les permis requis avant le début de tout travaux d'excavation et/ou de
construction.

Fichier dessin:	Fichier calcul:	Dossier:	Carnet:	Page(s):	Minute:
AL1626_PPI01.dwg	AL1626.sqlite	AL1626	130	69 à 70	797



Élévation de façade



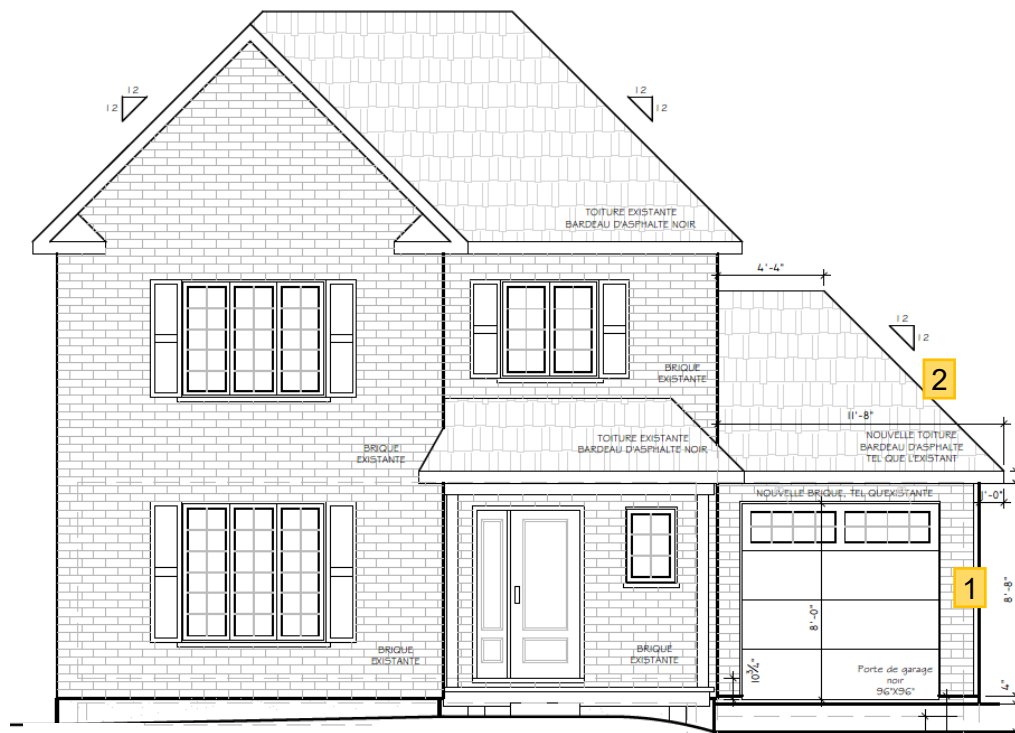
1 Maçonnerie (comme maison)

2 Bardeau d'asphalte (comme maison)



ÉLÉVATION EXISTANTE DE LA FAÇADE

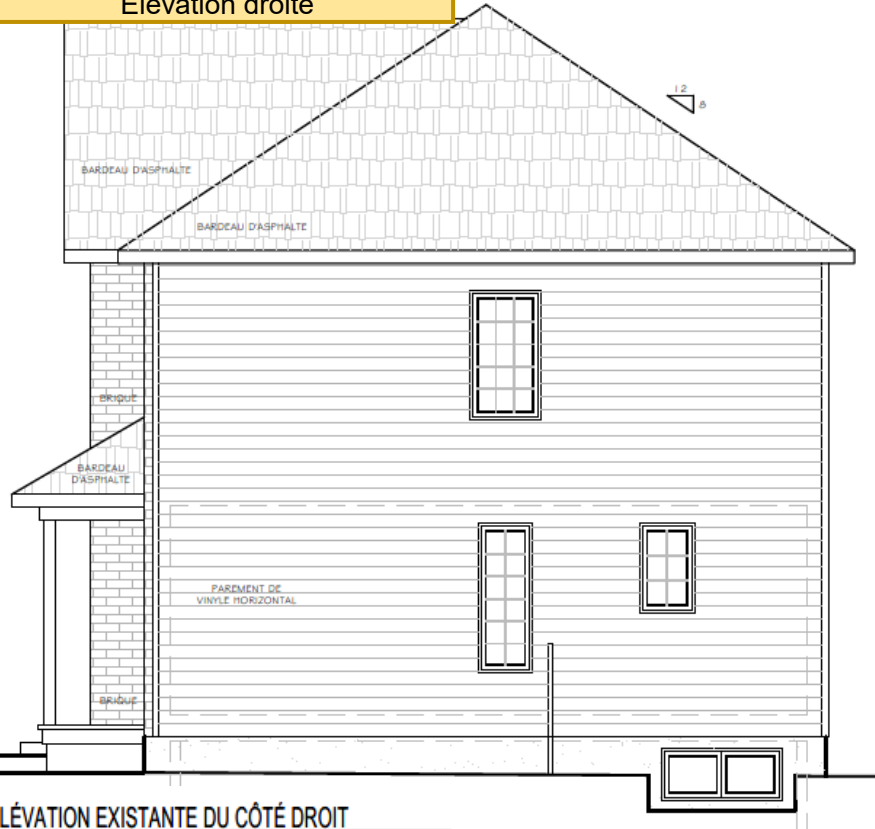
Ed: 1/4"=1'-0"



ÉLÉVATION DE LA FAÇADE

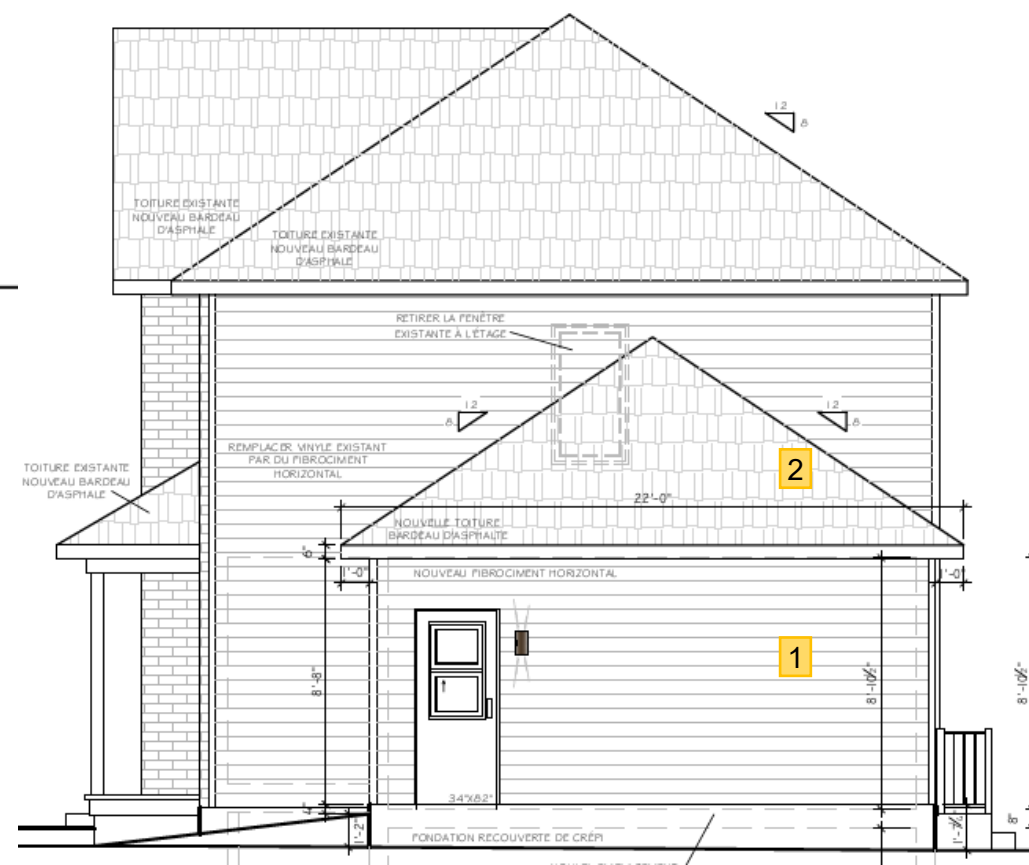
Ed: 1/4"=1'-0"

Élévation droite



ÉLÉVATION EXISTANTE DU CÔTÉ DROIT
Ech: 1/4"=1'-0"

1	Déclin de vinyle horizontal
2	Bardeau d'asphalte



ÉLÉVATION DU CÔTÉ DROIT

1	Déclin de vinyle horizontal
2	Bardeau d'asphalte

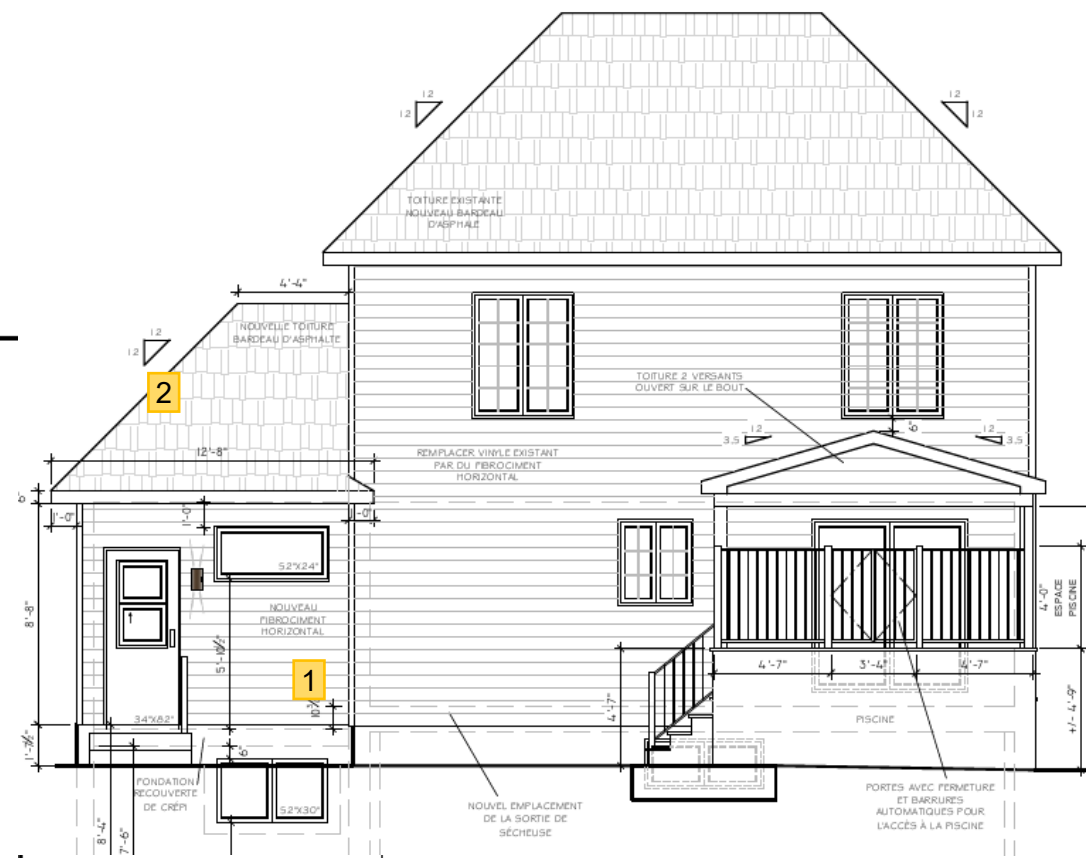


Élévation arrière



1	Déclin de vinyle horizontal
2	Bardeau d'asphalte

ÉLÉVATION EXISTANTE DE L'ARRIÈRE

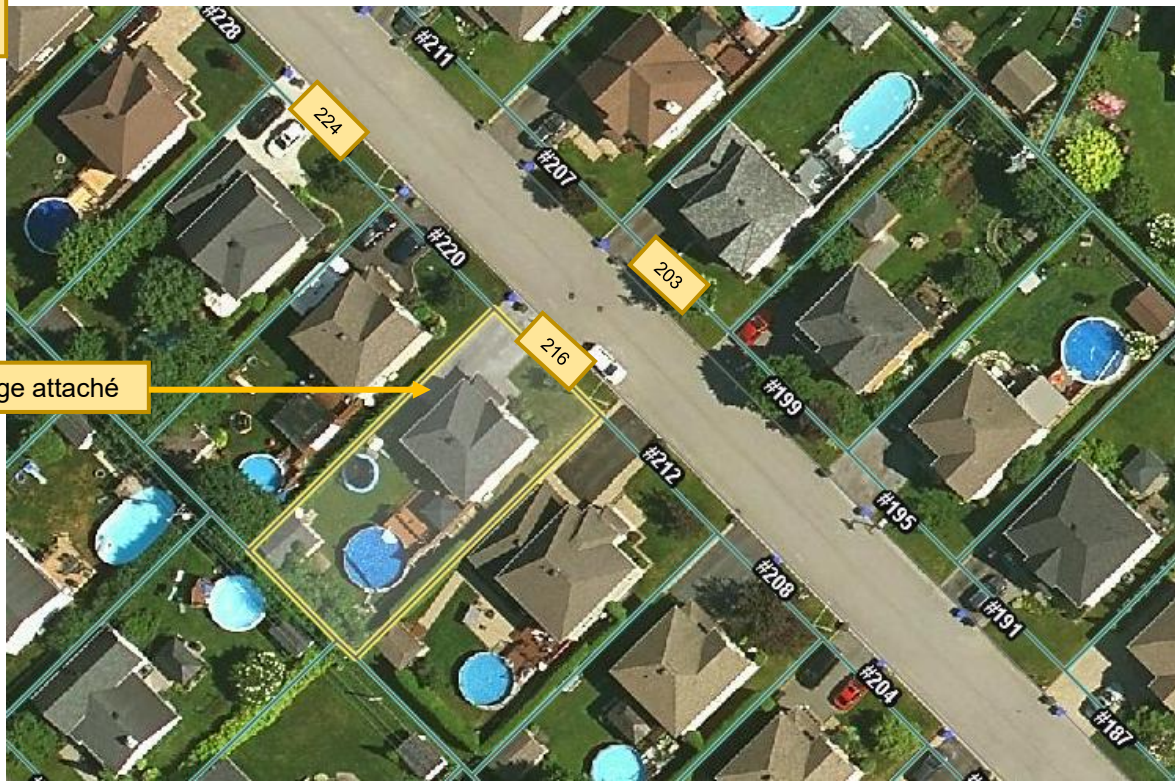


ÉLÉVATION DE L'ARRIÈRE

Ech: 1/4"=1'-0"



Emplacement projeté de
l'agrandissement et du garage attaché
3,25 m x 6,10 m



Emplacement projeté du garage attaché



203



224